

Fiche de données de sécurité

Révision: 15-06-2018
Remplace: 15-03-2018
Version : 03.02/FRA

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Appellation commerciale: LHHT 265

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages recommandés : Lubrifiant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur: SKF MAINTENANCE PRODUCTS
Postbus 1008
NL-3430 BA Nieuwegein
Pays-Bas
Tél: +31 30 6307200
E-mail : sebastien.david@skf.com
WWW: www.skf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS))

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification (Règlement Aquatic Chronic 3;H412
(CE) no 1272/2008):

Veillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

Effets nocifs les plus graves : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux. Le produit contient des substances soupçonnées de réduire la fertilité.

2.2. Éléments d'étiquetage

Phrases H: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.(H412)

Phrases P: Éviter le rejet dans l'environnement.(P273)

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	CAS/ Numéros CE	Substance	CLP-classification (Règlement (CE) no 1272/2008)	w/w%	Rem.
01-2119480426-35	192268-65-8-B	Mélange de : triphénylthiophosphate et de dérivés de phényles tertiaires butylés	Aquatic Chronic 4;H413	<2,5	.
01-2119535109-41	421-820-9-68937-41-7-D	Phénol isopropylé, phosphate (3:1)	Repr. 2;H361 STOT RE 2;H373 Aquatic Chronic 1;H410	<1	.

Veillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

Autres informations: Toute lettre à la suite du numéro CAS fait référence à un ensemble de données particulières.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise.
Peau:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Yeux:	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Autres informations:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire. Le produit contient des substances soupçonnées de réduire la fertilité.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non-inflammable mais combustible. Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé, et les gaz toxiques suivants peuvent se former : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone/ Oxydes de soufre Oxydes de phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi que des gants résistants aux produits chimiques.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:	Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. Mettre des gants.
Pour les secouristes:	En plus de ce qui précède : Le port d'un vêtement protecteur normal équivalent à la norme EN 469 est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit doit être utilisé dans des conditions de bonne ventilation, et de préférence avec ventilation du procédé. Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-œil. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

VME : valeurs moyenne d'exposition, VLCT/VLE: valeurs limites d'exposition.

Base légale : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, Octobre 2016.

Valeurs DNEL : Ne contient aucune substance exigeant une mention obligatoire.
192268-65-8-B:
Travailleurs:
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques), 0,59 mg/m³,
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques), 0,17 mg/kg bw/day,

68937-41-7-D:
Travailleurs:
Inhalation DNEL (exposition par inhalation - exposition à long terme – effets systémiques), 0,145 mg/m³,
Dermal DNEL (exposition par voie cutanée - exposition à long terme – effets systémiques), 0,416 mg/kg bw/day,
DNEL (exposition par voie cutanée - exposition aiguë/à court terme – effets locaux), 16 mg/cm²,

Valeurs PNEC: 192268-65-8-B:
PNEC sediment (eau douce) 2250 mg/kg,
PNEC sediment (eau de mer) 225 mg/kg,
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées) 32 mg/l,
68937-41-7-D:
PNEC aqua (eau douce) 0,29 µg/l,
PNEC aqua (eau de mer) 0,029 µg/l,
PNEC aqua (rejets intermittents) 0,29 µg/l,
PNEC sediment (eau douce) 112 mg/kg,
PNEC sediment (eau de mer) 0,0168 mg/kg,
PNEC soil (sol) 0,1 mg/kg,
PNEC STP (installations de traitement des eaux usées) 100 mg/kg,
PNEC oral (aliments) 0,83 mg/kg,

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Equipement de protection individuelle, protection de la peau : Dans l'éventualité d'un contact direct avec la peau, porter des gants protecteurs : Type de matériau: Nitrile. Le temps de pénétration n'a pas encore été déterminé pour ce produit. Changer souvent de gants. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374.

Equipement de protection individuelle, protection respiratoire : Non exigé.

S'il existe un risque de formation de vapeurs d'aérosol, porter un appareil de protection respiratoire avec filtre AP2. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat:	Liquide
Couleur:	Jaune
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée
pH (solution à utiliser):	Aucune donnée
pH (concentré):	Aucune donnée
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée
Point d'éclair:	≥260 °C (vase ouvert) ISO 2592
Taux d'évaporation:	Aucune donnée
Inflammabilité (solide, gaz):	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité:	Aucune donnée
Limites supérieures/inférieures limites d'explosivité:	Aucune donnée
Pression de vapeur:	< 0,001 hPa, 20 °C
Densité de vapeur:	Aucune donnée
Densité relative:	0,92 g/cm ³ 20 °C
Solubilité:	Insoluble dans : Eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Aucune donnée
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée
Température de décomposition:	Aucune donnée
Viscosité:	260 mm ² /s, 40 °C
Propriétés explosives:	Non explosif
Propriétés comburantes:	Aucune donnée

9.2. Autres informations

Aucune.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé ou chauffé à de fortes températures, et les gaz toxiques suivants peuvent se former : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone/ Oxydes de soufre/ Oxydes de phosphore.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - par voie orale: Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une gêne.

192268-65-8-B: Rat: LD50 = >2000 mg/kg
68937-41-7-D: Rat: LD50 = >20000 mg/kg

Toxicité aiguë - par voie cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

192268-65-8-B: Rat: LD50 = >2000 mg/kg (OECD 402)
8937-41-7-D: Lapin: LD50 = >10000 mg/kg

Toxicité aiguë - par inhalation:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. 68937-41-7-D: Rat, , 1h: LC50 = >200 mg/l
Corrosion/irritation cutanée :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Dégraisse la peau. Une exposition à long terme peut entraîner des irritations et éventuellement des inflammations. 192268-65-8-B: Lapin, , : Non irritant 68937-41-7-D: Lapin, , : Non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. Irritation momentanée. 192268-65-8-B: Lapin, , : Non irritant: 68937-41-7-D: Lapin, , : Non irritant:
Sensibilisation respiratoire ou sensibilisation cutanée :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. 192268-65-8-B: Cochon d'inde, , : Non sensibilisant 68937-41-7-D: Souris, , : Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Propriétés cancérogènes :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Toxicité pour la reproduction:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Le produit contient au moins une substance susceptible de présenter des risques pour la reproduction.
Exposition unique STOT :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. L'inhalation de vapeurs/brouillard d'aérosol peut provoquer une irritation des voies aériennes supérieures.
Exposition répétée STOT :	Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis. 192268-65-8-B: Rat, 50mg/kg, 28d: (NOAEL)
Danger par aspiration:	Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.
Autres effets toxicologiques :	Aucun connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxicité aiguë:	192268-65-8-B: Poisson: Brachydanio rerio: 96hCL50 = >100 mg/l Crustacés: Daphnia magna: 48hCE50 = >100 mg/l Algues: Desmodesmus subspicatus: 72hCE50 = >100 mg/l 68937-41-7-D: Poisson: Oncorhynchus mykiss: = 1,6 mg/l Crustacés: Daphnia magna: 48hCE50 = 2,44 mg/l Algues: Pseudokirchneriella subcapitata: 96hCE50 = >2,5 mg/l
Toxicité chronique :	192268-65-8-B: Crustacés: Daphnia magna: 21dNOEC = 5,5 mg/l 68937-41-7-D: Poisson: Pimephales promelas: 33dNOEC = 0,0031 mg/l Crustacés: Daphnia magna: 21dNOEC = 0,0415 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit contient au moins une substance qui n'est pas biodégradable.

192268-65-8-B: Difficilement biodégradable.

68937-41-7-D: Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit est potentiellement bioaccumulable.

192268-65-8-B: BCF: >500

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Forme un film huileux sur les surfaces aquatiques, ce qui peut être nuisible pour les organismes aquatiques et perturber le transport d'oxygène au niveau de l'interface air-eau.

Classification selon la directive de l'eau allemande (WGK): 2

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface.
Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il répond aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). Recueillir les déversements et les déchets dans des conteneurs fermés et étanches pour leur élimination sur le site local de déchets dangereux.

Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 13 02 08* autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.
Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses.

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

-

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions particulières : Aucune.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Des modifications ont été réalisées dans les paragraphes suivants : 1,8

Explication des abréviations :

DNEL: Derived No Effect Level
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
PNEC: Predicted No Effect Concentration
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
STOT: Specific Target Organ Toxicity

Méthode de classification :

Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Phrases H:

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Formation :

Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Autres informations:

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.
